

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 novembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 29 octobre 2025.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Karin THEOLIER.

Absents : Agnès BALZER, Yann CHABOISSIER, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX.

Procurations : Yann CHABOISSIER à Jean-Claude RAFFIN

Gilles MARGUERON à Stéphane BECT

Maryvonne ROBIN à François CHEMIN

Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD

Jérémy TRACQ à Denise MELOT

Pierre VALLERIX à Patrick BOIS



Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 06

Nombre de votants : 25

Monsieur François CHEMIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Recrutement d'un vacataire en qualité d'opérateur projectionniste

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, indique à l'assemblée que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Il informe l'assemblée que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Dans ces conditions, il est proposé à l'assemblée de recruter un vacataire pour effectuer les séances de cinéma en lien avec la manifestation « Automne italien » pour la période du 07 au 21 novembre 2025.

Il est proposé également à l'assemblée que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 15 €.

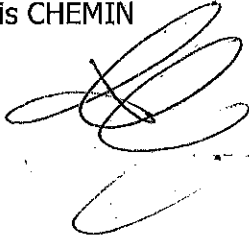
Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président à recruter un vacataire pour la période du 07 au 21 novembre 2025 ;
- **Fixe** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 15 € ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la CCHMV ;
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 07 novembre 2025.

Le secrétaire de séance
François CHEMIN



Le Président
Christian SIMON

